ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SCOLARISATION

Ecole Sainte Jeanne d'Arc - Louveciennes

REGLEMENT FINANCIER - ANNEE 2024 / 2025

1 / CONTRIBUTION DES FAMILLES

- Frais de scolarité (1)	1 085 €	
- Fournitures et activités scolaires	129 €	par enfant et par an
- Cotisations aux structures de l'enseignement catholique (2)	72 €	
TOTAL	**1 286 €**	

(1) Réductions tarifaires pour les fratries : 2ème enfant = 20%, 3ème enfant = 30%, 4ème enfant = 40%
(2) ASELY, ODECY, UROGEC, UGSEL

2 / COTISATION A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (3)

24 € par famille et par an

(3) L'association des parents d'élèves (APEL) veille à la vie quotidienne de l'école en favorisant les occasions de rencontre et d'échange. C'est le lien privilégié des parents avec l'école. C'est également l'APEL qui finance par solidarité les réductions de frais de scolarité pour les familles rencontrant des difficultés.
Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci d'adresser votre demande par courrier.
L'adhésion inclut l'abonnement à la revue "Famille & Education"

3 / PRESTATIONS OPTIONNELLES

par enfant et par an

	1 jour / semaine	2 jours / semaine	3 jours / semaine	4 jours / semaine	Usage occasionnel
- Garderie du matin (4)	48 €	96 €	144 €	192 €	4 €
- Garderie du soir pour les maternelles (5)	156 €	312 €	468 €	624 €	10 €
- Garderie après étude Alpha (6)	48 €	96 €	144 €	192 €	4 €
- Cantine (7)	84 €	168 €	252 €	336 €	5 €

(4) Garderie du matin de 7h45 à 8h15
(5) Garderie pour les maternelles de 16h30 à 18h30 (goûter non compris).
(6) Garderie post-étude de 18h00 à 18h30 après l'étude Alpha.
(7) Les frais de cantine servent à couvrir les frais fixes engagés pour le service de la restauration. Les frais de repas sont facturés directement par la municipalité.

UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR L'ETUDE L'ETUDE ALPHA

L'étude est maintenant gérée en partenariat avec un prestataire externe - Voir feuille en annexe et alphaeducation.fr
Les inscriptions et le règlement se feront directement auprès de L'ETUDE ALPHA - 8€ par jour (8)

(8) Avec la garderie préetude de 16h30 à 17H incluse

Modalités de paiement :

Les règlements sont effectués **par prélèvement** sur le compte que vous aurez désigné .
Les prélèvements sont effectués par mois, 9 prélèvements de octobre à juin.
Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1er de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.
En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés à la famille.
L'échéancier des sommes dues est déposé sur Ecole Directe en début d'année scolaire.

Frais de dossier pour inscription à l'école

50 € par famille

(Une seule fois, lors de la première inscription à l'école, non remboursable sauf déménagement)

Acompte d'inscription ou de réinscription

100 € par enfant

(Acompte non remboursable sauf en cas de déménagement sur justificatif avant le 1er juin)

Signatures des deux parents :

(Précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Ecole Sainte Jeanne d'Arc
22 rue du Général Leclerc - 78430 Louveciennes
01 39 69 18 44 - sainteJeannedarc.louv@gmail.com
IBAN : FR76 3000 3018 6900 0372 8005 021 - BIC : SOGEFRPP